

PIERRE ET VACANCES
Société anonyme au capital de € 87.848.360
Siège social : L'Artois - Espace Pont de Flandre -
11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS

**Descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis aux actionnaires
lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 février 2007**

*Part du capital détenu par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus
par la Société :*

A la date du 9 janvier 2007, la Société détient 76 789 actions propres, soit 0,87 % du capital :

- 1 170 actions au titre du contrat de liquidité AFEI ;
- 26 000 actions ont été affectées au plan d'options d'achat du 26 septembre 2005 ;
- 15 500 actions ont été affectées au plan d'options d'achat du 21 juillet 2006 ;
- 34 119 actions ont été affectées à la réserve de futurs plans d'options d'achat d'actions qui pourraient être décidés à l'avenir.

Objectifs du programme de rachat :

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissante aux fins :

- 1) d'animer le marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- 2) de remettre des titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
- 3) de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction,

- 4) d'attribuer des actions gratuites et/ou des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux ou aux salariés,
- 5) d'annuler des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat :

Pierre et Vacances aura la faculté d'acquérir 10 % de son capital, soit à la date du 9 janvier 2007, 878 483 actions de 10 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 76 789 actions propres déjà détenues au 9 janvier 2007, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 801 694, correspondant à un investissement maximal théorique de 96 203 280 euros sur la base du prix maximum d'achat de 120 euros prévu dans la 15^{ème} résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 15 février 2007. Il est toutefois rappelé que le programme de rachats ayant pour objet principal la régularisation du cours de l'action, cet investissement maximum ne devrait pas être atteint.

Durée du programme de rachat :

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 février 2007, soit jusqu'au 15 août 2008.

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme :	8 773 098
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme (en titres + en pourcentage) :	48 178 / 0,55 %
Informations cumulées depuis le début du programme jusqu'à la date du 9 janvier 2007 :	
Nombre de titres achetés (*)	42 374
Nombre de titres vendus (*)	13 763
Nombre de titres transférés	0
Nombre de titres annulés	0
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital ou des dirigeants	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus au 9 janvier 2007 (en titres + en pourcentage) :	76 789 / 0,87 %
Valeur comptable du portefeuille au 9 janvier 2007	5 275 888,92
Valeur de marché du portefeuille au 9 janvier 2007	7 245 042,15